

Carte d'identité

Pour obtenir ou faire renouveler votre carte d'identité, venez remplir un dossier aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie

- Vous devez fournir une copie intégrale de votre acte de naissance original. A demander à votre mairie de naissance ou en cliquant ici.
- Deux photographies d'identité au format 3,5 sur 4,5, identiques, ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair.
- Un justificatif récent de domicile, original, à vos noms et prénoms (facture d'électricité ou de téléphone par exemple).
- Un document officiel avec photo permettant de justifier de votre identité (carte d'identité, permis de conduire, permis de chasse, etc...)
- Au moment du dépôt de votre dossier, le secrétariat relèvera vos empreintes digitales.
- Le formulaire de demande rempli et signé. Actuellement le délai d'obtention d'une carte d'identité est de l'ordre de quinze jours, trois semaines. Pour les demandeurs nés à l'étranger ou de parents étrangers ou pour les demandeurs mineurs, se renseigner au secrétariat de mairie.